Annonces légales

✆ 04 74 23 80 70 – fax 04 74 22 59 62 @ annonces.legales@voixdelain.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à OZAN en date du 9 mai 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
JMJ AUTOMOBILES

Siège social : 166 route de Bourboulon, OZAN (Ain).

Objet : l'achat, la vente de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires, neufs et occasion. L'entretien de tous véhicules automobiles tourisme et utilitaires. L'achat et la vente d'accessoires neufs et occasion en rapport avec ces véhicules. L'achat, la vente de matériels neufs et occasion destinés à l'entretien des véhicules.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 5 000 €.

Gérance : Monsieur Jean-Jacques MICHON, demeurant 166 route de Bourbouillon, OZAN (Ain).

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE.

COS – VA028725 – 130511

FIDAL

206 Chemin des 4 Pilles
BP 89
71004 MACON Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière au RCS de BOURG-EN-BRESSE, dénommée SCI JAZM au capital de 2.000 euros, ayant pour objet : l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers, l'édification de toutes constructions, ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes ; dont le siège social est 1852 Route de Montrevel – 01360 BAGE-LA-VILLE. La gérante est Madame Marie-France NETO demeurant 1852 Route de Montrevel 01360 BAGE-LA-VILLE.

La gérance

COS – VA028788 – 130511

Aux termes d'un acte SSP du 02/05/2011, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée TROIS MAISONS, au capital de 1 000 €. Siège social : Lieudit "Les Avignons", 01560 CORMOZ. Objet : Construction et vente d'un ou plusieurs immeubles en totalité ou par fraction et toutes opérations se rattachant à cet objet. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE. Gérance : M. Serge HERNANDEZ, lieudit "Les Avignons", 01560 CORMOZ et M. PROST Philippe, le village, 01340 SAINT-SULPICE.

COS – VA028788 – 130511

FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/04/2011, enregistré au SIE de BOURG-EN-BRESSE, le 04/05/2011, Bordereau 2011/877, case n°2, M. FIDAN Nurcan, 55 avenue Jean Monnet 01480 JASSANS-RIOTTIER a vendu à Mme FIDAN Tuba, 55 avenue Jean Monnet 01480 JASSANS-RIOTTIER, un fonds de commerce de terminal de cuisson, point chaud, situé et exploité 1078 rue Edouard-Herriot, 01480 JASSANS-RIOTTIER, pour lequel le vendeur est immatriculé au SIREN BOURG-EN-BRESSE 510 973 944 00018, moyennant le prix de 24 000 € (crédit-vendeur : 400 € par mois sur 60 mois. L'entrée en jouissance est fixée au 05/04/2010. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales, au siège du fonds vendu.

Pour Insertion

FDS – VA028593 – 130511

SCP Notaires Bernard BOUTIN & Michel NAUDIN
Notaires associés
50, rue de Genève
01800 MEXIMIEUX

Suivant acte reçu par Maître Michel NAUDIN, Notaire associé à Meximieux (Ain), le 29 avril 2011, enregistré à : SIE de Bourg-en-Bresse, le 4 mai 2011, Bordereau 2011/869, n°1,

La Société à Responsabilité Limitée "DIGITEK", dont le siège social est à MEXIMIEUX (Ain), Les Hauts de Meximieux, route de Chalamont, immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le n° SIREN 439 886 790,

A vendu à

Monsieur SABY Damien Alexandre, employé, demeurant à THIERES-SUR-AMBY (Isère), Chemin de la Fontaine,

Le fonds de commerce de vente de pannage électroménager TV vidéo hifi informatique exploité à MEXIMIEUX (Ain), Galerie Intermarché,

Moyennant le prix de 20 000 €,

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître Michel NAUDIN, Notaire à MEXIMIEUX, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au BODACC.

Pour Insertion
Me Michel NAUDIN, Notaire

FDS – VA028619 – 130511

SCP MONTAGNON-DESPRAT-PLANCHON-DAUBORD
Notaires associés à MONTREVEL-EN-BRESSE

Suivant acte reçu par Maître Eric PLANCHON, Notaire associé à MONTREVEL-EN-BRESSE, en participation avec Maître Yves BOURLOUX, Notaire à MACON, le 2 mai 2011, enregistré à BOURG-EN-BRESSE le 3 mai 2011, bordereau n°2011/862 case n°2,

La société dénommée ANGEL PASSION COIFFURE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 500 €, ayant son siège social à SAINT-CYR-SUR-MENTHON (01380), Le Bourg, identifiée sous le numéro SIREN 480 006 097 RCS BOURG-EN-BRESSE,

A cédé à Madame Laura BOUILLET, coiffeuse, épouse de Monsieur Emmanuel Florent PERRIN, demeurant à ATTIGNAT (01340) 19 Allée de l'Industrie,

Un fonds de commerce de coiffure connu sous le nom de ANGEL PASSION COIFFURE situé et exploité à SAINT-CYR-SUR-MENTHON (01380), Le Bourg,

Moyennant le prix de 26 000 €, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 21 000 € et aux éléments corporels pour 5 000 €,

Avec prise de possession immédiate.

Les oppositions devront être faites en l'Office notarial de Maître Eric PLANCHON, Notaire au domicile ses élu, dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis unique

FDS – VA028681 – 130511

AVIS

Suivant acte sous seings privés en date à BEYNOST le 5 mai 2011, enregistré à BOURG-EN-BRESSE le 10 mai 2011, bordereau n°2011/910 case n°10,

La société "EMMA LOUISE", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 8 000 €, dont le siège social est fixé à BEYNOST (01700), Centre Commercial BEYNOST 2, ZAC des Batteries, en cours de formation, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 487 869 034 et au Registre des Métiers de l'Ain sous le n°487 869 034 RM 01,

A vendu à

La société "CAMILLE", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 20 000 €, dont le siège social est fixé à BEYNOST (01700), Centre Commercial BEYNOST 2, ZAC des Batteries, en cours de formation,

Le fonds commercial de vente de pizzas à emporter, sis et exploité Centre Commercial BEYNOST 2, ZAC des Batteries, 01700 BEYNOST,

Pour l'exploitation duquel le vendeur était immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 487 869 034 00018,

L'entrée en jouissance a été fixée au 5 mai 2011,

La cession a eu lieu moyennant le prix de 220 000 €,

Adresser les oppositions dans les dix jours de la dernière en date des publications au Magasin CATALINA PIZZA, Centre Commercial BEYNOST 2, ZAC des Batteries, 01700 BEYNOST.

FDS – VA028822 – 130511

CONVOCATION

MGI COUTIER SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 21 392 832 €
Siège social :
975 Route des Burgondes
F-01410
CHAMPFROMIER - France
344 844 998 RCS
BOURG-EN-BRESSE

AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire dans les bureaux de MGI COUTIER SA, au siège social, sis 975 route des Burgondes à 01410 CHAMPFROMIER (France)

le jeudi 30 juin 2011 à 14 h 30,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

-Rapport de gestion du Directoire,

-Rapport du Conseil de Surveillance,

-Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise,

-Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010,

-Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010,

-Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2010,

-Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010 (comptes sociaux),

-quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,

-Affectation du résultat,

-Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Nouveau Code de Commerce, approbation de ces conventions,

-Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les titres de la Société aux fins de permettre l'achat d'actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité,

-Fixation des jetons de présence,

-Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

-Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance,

-Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités,

Conformément à l'article R.225-83 du Code de Commerce, les documents préparatoires à l'assemblée sont tenus à disposition et peuvent être obtenus sur demande au siège social auprès de :

Jean-Louis THOMASSET, MGI COUTIER SA - 975 route des Burgondes à 01410 CHAMPFROMIER (France), Tél. 33 04 50 56 98 05 – Fax 33 04 50 56 95 45.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'assemblée.

L'actionnaire ne pouvant être présent à l'Assemblée Générale peut s'exprimer son vote :

-soit en se faisant représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint (à cet effet le mandataire doit justifier de son mandat),

-soit en votant par correspondance,

-soit enfin en donnant pouvoir au Président.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires doivent justifier de cette qualité par l'enregistrement comptable de leurs titres à leur nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils n'ont pas leur domicile sur le territoire français) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris - France) :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire : CM - CIC Securities, CM CIC Emetteurs, 6 avenue de Provence, 75441 PARIS Cedex 09, ou,

- dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte.

Pour faciliter l'accès de l'actionnaire à l'Assemblée Générale, il lui est recommandé de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'il pourra obtenir de la manière suivante :

-l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande à la Société MGI COUTIER SA, 975 route des Burgondes, 01410 CHAMPFROMIER France ;

-l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier une attestation justifiant de sa qualité d'actionnaire à la date de la demande. L'intermédiaire se chargera alors de transmettre cette attestation à la Société MGI COUTIER SA qui fera parvenir à l'actionnaire une carte d'admission.

Une attestation de participation est délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée, et qui n'a pas reçu sa carte d'admission la troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrement.

Toute demande de formulaire de vote par correspondance ou par procuration devra, pour être honorée, avoir été reçue par la société MGI COUTIER SA - 975 route des Burgondes, 01410 CHAMPFROMIER France, six jours au moins avant la date de l'assemblée. Ce formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements devra parvenir à la Société MGI COUTIER au moins trois jours avant la date d'assemblée. L'attestation de participation, ainsi que le formulaire de vote par correspondance ou par procuration des actionnaires au porteur, devront être adressés par les intermédiaires à l'adresse de MGI COUTIER SA mentionnée au précédent paragraphe.

En application des articles R.225-71 et R.225-72 du Code de Commerce, des actionnaires, représentant la quotité requise de capital, pourront, dans le délai de 25 jours à compter de la présente insertion, requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolution.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par ces actionnaires doivent, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social de MGI COUTIER SA, 975 route des Burgondes, 01410 CHAMPFROMIER France, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, vingt-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Les demandes doivent être accompagnées, d'une attestation d'inscription en compte. L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs, de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes, au moins trois jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Il est précisé que :

- tout actionnaire, ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou sollicité une attestation de participation (article R.225-85 du Code de Commerce) :

- a) ne peut plus choisir un autre mode de participation,

- b) à la possibilité de céder tout ou partie de ses actions. Cependant si la cession intervient au moins trois jours avant la date de l'Assemblée Générale, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie la cession à la Société MGI COUTIER et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession, ni aucune opération réalisée après cette date, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société MGI COUTIER, nonobstant toute convention contraire.

Aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de Commerce ne sera aménagé aux fins de participation et de vote par visioconférence ou par moyen de télécommunication ; ces modalités n'ayant pas été mentionnées pour la réunion de l'Assemblée Générale.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires et par les membres du Comité d'Entreprise, conformément à l'article L.225-108 du Code de Commerce et à l'article L.2323-67 du Code du Travail.

Le Directoire

COV – VA028754 – 130511

16, rue Lalande - BP 88
01003 Bourg-en-Bresse Cedex
rédaction@voixdelain.fr

DISSOLUTION LIQUIDATION

B.P.CONSTRUCTION
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 622,45 €
Siège social : Le Patio
01170 GEX (Ain)
351 402 730 RCS
BOURG-EN-BRESSE

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2011 la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31 décembre 2010 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommée comme liquidatrice Madame Maryse BORTOLOTTI, demeurant à PREVESSIN-MOENS, (Ain) 425 route d'Ornex, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à GEX (Ain) Le Patio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE.

Pour avis, le liquidateur

DIS – VA028812 – 130511

SARL FARGET PIERRE ET FILS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 €
Siège social :
MONTLUEL (01120)
61, Grande-rue
343 617 957 RCS
BOURG-EN-BRESSE

DISSOLUTION

Selon procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2011 régulièrement enregistré à BOURG-EN-BRESSE, il a été décidé la dissolution anticipée de la société avec effet rétroactif au 1er mars 2011.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur FARGET Pierre Jean Louis, né à NEUVILLE-SUR-SAONE (69) le 21 avril 1949, demeurant à MONTLUEL (01120) 96, route de Nièvroz pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus lui été déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à : MONTLUEL (01120) 96, route de Nièvroz.

Les actes compte et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE.

Le liquidateur

DIS – VA028811 – 130511

Aux termes d'une AGE du 01/03/2011, l'associé unique de l'EURL KIRENOV-TOU, Capital : 5 000 €, Siège social : 23 chemin de Thil, 01700 SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST, RCS BOURG-EN-BRESSE 450 494 752, a décidé la dissolution anticipée de ladite société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Hassen JAOUANI, 2368 Grande Rue, 01700 MIRIBEL, est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE.

Pour Avis et Mention, le Liquidateur

DIS – VA028448 – 130511

AFCE RHONE-ALPES
SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 01150
LAGNIEU - Route de Vaux
Les Clapiers
503 328 510 RCS
BOURG-EN-BRESSE
SIRET : 503 328 510 00014

TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

Article 1844-5
du Code Civil

La société AFCE-RHONE-ALPES a été dissoute à compter du 11 avril 2011 par la société par actions simplifiée HOLDING AFCE, dont le siège est à 57280 HAUCONCOURT, Rue du Maréchal Lyautey, immatriculée au RCS de METZ sous le numéro 439 151 617. La société mère représentée par son président pendant le délai d'opposition.

Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans les trente jours de la présente publication au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE.

L'associé unique

DIS – VA028681 – 130511

Aux termes de l'AGE du 14.10.2009, les associés de la SCCV PIER, au capital de 1.000 €, Le Village, 01340 SAINT-SULPICE, RCS BOURG-EN-BRESSE 491 174 124, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de l'AGE, nommé M. Philippe PROST dmt. Le Village, 01340 SAINT-SULPICE, en qualité de Liquidateur, fixé le siège de la liquidation à cette même adresse où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au GTC de BOURG-EN-BRESSE.

Le liquidateur

DIS – VA028779 – 130511

VIMAPLAST
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 70 000 €
Siège social :
6 Rue du Petit-Port
à NANTUA (Ain)
400 654 844 RCS
BOURG-EN-BRESSE

Suivant délibération du 20 Avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, avec effet rétroactif au 31 décembre 2010.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de BOURG-EN-BRESSE.

Le Liquidateur

DIS – VA028753 – 130511

B.P.CONSTRUCTION
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 622,45 €
Siège social : Le Patio
01170 GEX (Ain)
351 402 730 RCS
BOURG-EN-BRESSE

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale par une décision en date du 31 mars 2011, après avoir entendu le rapport de Madame Maryse BORTOLOTTI, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation avec effet au 31 décembre 2010.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

Pour avis, la liquidatrice

DIS – VA028613 – 130511